



Ajaccio le 7 mai 2013

Le Directeur Académique des
services de l'Éducation
Nationale
de Corse du Sud.

à

Mesdames et Messieurs les
Directeurs des écoles de
Corse du Sud
s/c de Mesdames et Monsieur
les Inspecteurs de l'Éducation
nationale

OBJET : Dossier sécurité : plan de crise école

Référence : DD/JMA/ 2013

Dossier suivi par :
D. DELPLANQUE

Téléphone
04 95 51 59 58
Télécopie
04 95 51 13 09
E-mail
denis.delplanque@ac-corse.fr

Bd Pugliesi Conti
BP 832
20192-AJACCIO CEDEX 4

Le dispositif ORSEC a remplacé les plans d'urgence pour la gestion des catastrophes depuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Ce dispositif d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile est un système polyvalent de gestion de la crise. Il vise à mettre en place une organisation opérationnelle permanente et unique de gestion des événements affectant gravement la population. Les communes et les services de l'état doivent également élaborer des dispositifs internes.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale a donc élaboré un plan de crise école (ci-joint) destiné à aider les directeurs des écoles dans la gestion des situations exceptionnelles. Il vient compléter les autres dispositifs déjà existants : la Prévention du risque incendie et le plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Au même titre, il doit être joint au dossier sécurité de votre école.

Il est accompagné d'un ensemble de fiches réflexes explicitant les démarches à entreprendre face à certaines situations.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance de ces documents et d'en informer les enseignants de votre école.

Une présentation de cet outil sera à l'ordre du jour de la première réunion des directeurs de votre circonscription en septembre 2013.

Guy MONCHAUX